

Curiosités : « Permis de conduire ». A certaines époques, le permis B a été abaissé de 18 à 16 ans. Vrai ou faux ?

24-09-2016

avec

- Réponse : vrai

- En 1899, un décret rendant obligatoire sur tout le territoire français la détention du certificat de capacité par l'ensemble des conducteurs : c'est l'acte de naissance de l'examen de conduite automobile en France.

- L'âge minimal d'obtention est alors fixé à 21 ans.

- En 1922, le certificat de capacité est rebaptisé permis de conduire et l'âge minimal est abaissé à 18 ans.

- En 1939, pour faire face aux difficultés du moment, la loi autorise à passer le permis de conduire dès l'âge de 16 ans en temps de guerre.

